3ème RALLYE NATIONAL VHC SUISSE NORMANDE

27-28-29 AVRIL 2012

CONDE SUR NOIREAU

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français 2012. Les articles non repris dans ce règlement sont conformes aux articles du règlement particulier du 28ème Rallye National Suisse Normande.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	25 Février 2012	
Ouverture des engagements	26 Février 2012	
Clôture des engagements	16 Avril 2012	Minuit
Parution du carnet d'itinéraire	21 Avril 2012	
Dates et heures des reconnaissances		Voir article 6.2P.
Horaire officiel		☎ : 3699
Vérifications administratives et techniques	27 Avril 2012	16 h 30 à 19 h 30
	28 Avril 2012	07 h 30 à 10 h 00
Mise en place du parc de départ	27 Avril 2012	17h 00 à 20 h 00
	28 Avril 2012	07 h 30 à 10 h 00
1ère réunion du collège des commissaires sportifs	28 Avril 2012	09 h 30
Publication des équipages admis au départ et des heures et ordres de départ de la 1ère étape	28 Avril 2012	10 h 30 Tableau d'affichage du village de départ
Briefing écrit		Remis aux vérifications administratives
Départ de la 1ère étape	28 Avril 2012	11 h 00, podium à Condé/Noireau
Publication des résultats partiels de la 1ère étape et des heures et ordres de départ de la 2ème étape	29 Avril 2012	01h00 Tableau d'affichage du village de départ
Départ de la 2ème étape	29 Avril 2012	08 h 00, podium
Arrivée	29 Avril 2012	15h40, Condé/Noireau
Vérifications finales	29 Avril 2012	Voir article 1.3P.
Publication du résultat final provisoire parc fermé.	29 Avril 2012	½ h après l'arrivée du dernier concurrent en
Proclamation des résultats	29 Avril 2012	Podium d'arrivée

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST PAYS NORMAND organise avec le concours de ***l'Ecurie Suisse Normande*** les **27 – 28 - 29 Avril 2012** le:

3ème RALLYE NATIONAL VHC SUISSE NORMANDE

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA

N° 61 en date du 29 février 2012

COMITE D'ORGANISATION

Président :	Jean-Marc LECHATELLIER	
Secrétariat du rallye :	ECURIE SUISSE NORMANDE	
Adresse :	B P 61 14110 CONDE/NOIREAU	
E mail :	ecuriesuissenormande@orange.fr	
Permanence du rallye :	le 27 Avril 2012 de 16 h 00 à 22 h 00	Marché couvert Condé/Noireau
	le 28 Avril 2012 de 8 h 00 à 00 h 30	Mairie de Condé/Noireau
	le 29 Avril 2012 de 8 h 00 à 18 h 00	Mairie de Condé/Noireau

ORGANISATEUR TECHNIQUE

Nom :	Jean-Marc LECHATELLIER
Adresse :	2 Impasse de Vaupaix 14110 ST GERMAIN DU CRIOULT
Licence :	EID 5866 13/18

ORGANISATEUR SPORTIF – PRESIDENT ASA

Nom :	Jean-Claude LEFORESTIER
Licence :	1758 13/18

1.1P. OFFICIELS

Commissaires techniques VHC ..... Albert LEGOFF Licence n° 143307 12/01
Chargé des relations concurrents VHC ..... Alain MARIE Licence n° 5846 13/18

1.2P. ELIGIBILITE

Le 3ème Rallye National VHC Suisse Normande compte pour:
- La Coupe de France des Rallyes VHC 2012

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques auront lieu les 27 et 28 Avril 2012 à Condé/Noireau.

- Vérifications administratives à la Salle des fêtes, Place du Marché couvert:

De 16 h 30 à 19 h 00 le vendredi 27 Avril
De 7 h 30 à 9 h 30 le samedi 28 Avril

- Vérifications techniques, Place du Marché couvert :

De 17 h 00 à 19 h 30 le vendredi 27 Avril
De 8 h 00 à 10 h 00 le samedi 28 Avril

L'affichage sur le site internet du rallye (http://www.lerallyedelasuissenormande.fr) des concurrents engagés et des heures de convocation **fera office de confirmation d'engagement**. Il n'y aura donc pas de confirmation d'engagement envoyée individuellement aux concurrents.
Le respect des horaires est impératif, sous peine de sanctions
(conformément au règlement standard FFSA 2012).

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conformément au règlement standard FFSA 2012.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTION

3.1.5P. Toute personne désirant participer au 3ème Rallye NATIONAL VHC SUISSE NORMANDE doit adresser la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, avant le 16 Avril 2012, minuit (**cachet de la poste faisant foi**) à :
Philippe LE BEHOT, 3 Rue du Château, 14210 BOUGY

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à 10 voitures maximum (130 Modernes + 10 VHC). Au-delà, les équipages seront inscrits sur liste d'attente selon l'ordre d'arrivée de leurs demandes d'engagement.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés:
a) avec la publicité facultative des organisateurs à 380 €
b) sans la publicité facultative des organisateurs à 760 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que **si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.**
Chèque à libeller **à l'ordre de l'ECURIE SUISSE NORMANDE.**
L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par E-mail: **ecuriesuissenormande@orange.fr**
La retenue sera :
de 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve,
de 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.3P. ORDRE DES DEPARTS
3.3.1P Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.
Après les modernes le samedi.
Avant les modernes le dimanche.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE
Conformément au règlement standard FFSA 2012.
Parc unique et obligatoire dans la ZI EST de Condé/Noireau.
Assistance **strictement interdite** en dehors du parc autorisé.
Sens unique obligatoire, vitesse limitée à 30km/h.
Bâche et extincteur obligatoires.
Des emplacements numérotés et de dimensions égales seront tracés. Un emplacement par équipage. Le placement sera libre. Merci de signaler votre numéro d'emplacement lors des vérifications administratives. Il permettra aux officiels chargés des relations concurrents d'établir un plan de parc.

4.3.2P. Les règles VHC ainsi que le passeport technique historique PTH sont obligatoires.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité obligatoire : Groupe CORLET, S.A.S. MALLECOT, Groupe LEGRAND,
La publicité facultative : Crédit Mutuel

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 3ème RALLYE NATIONAL VHC SUISSE NORMANDE représente un parcours de 333 km dont 116 km d'ES. Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.
. ES 1, 3, 5.....ST DENIS DE MERE (10,2 km)
. ES 2, 4 ..... ATHIS DE L'ORNE / ST PIERRE DU REGARD (14,3 km)
. ES 9, 11 .....ST GERMAIN DE TALLEVENDE (13,2 km)
. ES 10, 12.....INTERCOM (15,2 km)

6.2P. RECONNAISSANCES
Conformément au règlement standard FFSA 2012.

6.2.6P. Le carnet d'itinéraire et l'identifiant de reconnaissances seront disponibles à partir du samedi 21 Avril 2012, 8 h 00, Station TOTAL, Route de Caen, Condé/Noireau.
Les reconnaissances seront autorisées les 21, 22 et 27 Avril 2012 de 9 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 22 h 00.
Les vidéos des ES seront disponibles sur **: http://www.lerallyedelasuissenormande.fr**

6.2.7P. Le nombre de passages en reconnaissances est **limité à 3 maximum**. Des contrôles seront effectués et un auto-contrôle sera fourni avec le carnet d'itinéraire. Il devra **obligatoirement** être remis aux vérifications administratives.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P. Conformément aux règles spécifiques des rallyes VHC :
Tout concurrent exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le rallye aux conditions énoncées dans le règlement spécifique des rallyes VHC 2012.

7.2P. CONTROLES HORAIRES
Aux contrôles horaires de fin d'étape, les équipages sont autorisés à pointer en avance sans encourir de pénalité.

7.2.11P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES
Les signes distinctifs des officiels sont conformes à la réglementation FFSA 2012:
- Commissaires de route: chasuble jaune et/ou combinaison blanche ACO
- Chef de poste: chasuble jaune, trait noir
- Relation concurrent: chasuble orange
- Directeur de course: chasuble rouge
- Commissaire technique: chasuble grise
- Médecin: chasuble blanche

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPELS

Conformément au règlement standard FFSA 2012.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conformément au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC 2012,
* Un classement pour les catégories 1 et 1 S confondues
* Un classement pour les catégories 2 et 2 S confondues
* Un classement pour les catégories 3 et 3 S confondues
* Un classement à l'indice de performance

ARTICLE 10P. PRIX

La proclamation des résultats aura lieu le 29 Avril 2012, sur le podium d'arrivée à Condé/Noireau.
Des coupes et des lots seront distribués aux lauréats.